# BH- LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (EXERCICE 2008)

#### PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture rapports (Général et Spécial sur la situation individuelle) et le rapport général sur la situation consolidée du co-commissariat aux Comptes l'exercice 2008. du approuve le rapport d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2008

En conséquence, elle donne aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2008 approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

## **TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices nets de l'exercice 2008 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en dinar

INTITULE	MONTANT 31/12/2007	MONTANT 31/12/2008	
BENEFICE NET	51 129 463,573	53 989 905,728	
REPORT A NOUVEAU	2 956,164	82 419,737	
1 ER RELIQUAT	51 132 419,737	54 072 325,465	
RESERVES LEGALES	1 500 000,000	0	
2 EME RELIQUAT	49 632 419,737	54 072 325,465	
DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	9 900 000,000	10 800 000,000	
3 EME RELIQUAT	39 732 419,737	43 272 325,465	
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000	
4 EME RELIQUAT	38 882 419,737	42 422 325,465	
MONTANT A AFFECTER EN RESERVE EXTRAORDINAIRE	38 800 000,000	42 400 000,000	
5 EME RELIQUAT	82 419,737	22 325,465	
REPORT A NOUVEAU	82 419,737	22 325,465	
SOLDE	-	0	

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des dividendes à distribuer aux actionnaires à 600 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 5 juin 2009 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres.

#### **QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale ratifie la décision du conseil d'administration tenu le 12 septembre 2008, portant cooptation de monsieur Hajji Brahim, en qualité de nouvel Administrateur représentant l'Etat en remplacement de monsieur Abou Hafs Amor Najai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale approuve la nomination de monsieur Rached Horchani entant qu'administrateur pour une durée de trois ans.

Son mandat expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à 5.000 dinars par administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **SEPTIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant plafonné à 100 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les taux et les modalités de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **HUITIEME RESOLUTION:**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

#### <u>LES RESOLUTIONS</u> ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### **PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de transférer le siège social de la banque à l'adresse suivante : **18 avenue Mohamed V Tunis**, et délègue pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder au :

- Dépôt et à la publication de cette décision en temps opportun.
- Changement de l'article quatre des statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale approuve la mise à jour des statuts de la banque, afin de les mettre en conformité aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales et à la réglementation en vigueur, conformément au projet en annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION:**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

## BILAN COMPARE ARRETE APRES REPARTITION DU BENEFICE ARRETE AU 31-12-2008

(EN DINAR)

ACTIF	Note	31-12-2008	31-12-2007	Variation	%
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	AC1	46 273 566	49 167 683	-2 894 117	-5,89
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	AC2	221 104 427	282 824 648	-61 720 221	-21,82
CREANCES SUR LA CLIENTELE	AC3	3 449 418 310	3 067 593 000	381 825 310	12,45
PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	AC4	82 280 996	109 756 960	-27 475 964	-25,03
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	AC5	152 534 820	111 236 002	41 298 818	37,13
VALEURS IMMOBILISEES	AC6	54 977 630	49 826 383	5 151 247	10,34
AUTRES ACTIFS	AC7	349 547 238	255 457 742	94 089 496	36,83
TOTAL ACTIF		4 356 136 987	3 925 862 418	430 274 569	10,96
PASSIF	Note	31-12-2008	31-12-2007	Variation	%
1 73311	Note	31-12-2000	31-12-2007	Variation	70
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP	PA1	0	0	0	0,00
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	PA2	45 961 620	54 295 826	-8 334 206	-15,35
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	PA3	2 657 294 029	2 443 460 336	213 833 693	8,75
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	PA4	609 229 660	530 602 527	78 627 133	14,82
AUTRES PASSIFS	PA5	687 060 695	584 732 851	102 327 844	17,50
TOTAL PASSIF		3 999 546 004	3 613 091 540	386 454 464	10,70
CAPITAUX PROPRES	Note	31-12-2008	31-12-2007	Variation	%
CAPITAL	CP1	90 000 000	90 000 000	0	0,00
RESERVES	CP2	265 718 346	221 838 147	43 880 199	19,78
ACTIONS PROPRES	CP3	0	0	0	0,00
AUTRES CAPITAUX PROPRES	CP4	414 048	414 048	0	0,00
RESULTAT REPORTE	CP5	458 589	518 683	-60 094	-11,59
TOTAL CAPITAUX PROPRES		356 590 983	312 770 878	43 820 105	14,01
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 356 136 987	3 925 862 418	430 274 569	10,96

## **VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2008 ET 2007**

(EN DINAR)

	0008	0007	Transation	0/
INTITULE	2008	2007	Variation	%
CAPITAL	90 000 000	90 000 000	0	0,00
PRIMES D'EMISSION	41 720 836	41 720 836	0	0,00
RESERVE LEGALE	9 000 000	9 000 000	0	0,00
RESERVE EXTRAORDINAIRE	189 121 853	146 721 853	42 400 000	28,90
FONDS SOCIAL	25 875 657	24 395 458	1 480 199	6,07
				,
RESERVE DE REEVALUATION	414 048	414 048	0	0,00
	12.010			3,33
RESULTAT REPORTE	22 326	82 420	-60 094	-72,91
	0_0	32 120	33 37 1	- =,> =
MODIFICATION COMPTABLE AFFECTANT LE RESULTAT REPORTE	436 263	436 263	O	0,00
MODIFICATION COMITABLE AFFECTANT LE RESOLIAT REFORTE	<del>100</del> 203	<del>100</del> 203	U	5,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	356 590 983	312 770 878	43 820 105	14,01